

Initiales du Président
01299
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT, tenue le jeudi
27 août 2020 à 16h00 au 541 avenue du Parc à Valcourt :**

LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE EST SOUS LA PRÉSIDENCE DE
MONSIEUR PATRICE DESMARAIS, DÉLÉGUÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE
CANTON DE VALCOURT.

SONT PRÉSENTS :

<u>MUNICIPALITÉ</u>	<u>DÉLÉGUÉ</u>	<u>SUBSTITUT</u>
Bonsecours	Jacques David	
Maricourt	Robert Ledoux	
Racine	Christian Massé	André Courtemanche
Canton de Valcourt	Patrice Desmarais	
Ville de Valcourt		Renald Chênevert
Lawrenceville		

Madame Célyne Cloutier agit en tant que secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET PRÉSENCE

La régularité de la convocation et le quorum ont été constatés.

Monsieur le président Patrice Desmarais ouvre la séance ordinaire à 16h00.

077-20-08-27 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, lequel a été lu à haute voix par madame la secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE l'ordre du jour proposé soit accepté tel que lu, présenté ou modifié selon le libellé suivant :

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Séance extraordinaire tenue en public
2. Déplacer séance ordinaire du mercredi 09 septembre 2020 au mardi 15 septembre 2020
3. Levée de la séance

ADOPTÉE

Initiales du Président
01300
Initiales du Secrétaire



**Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt**

078-20-08-27 SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE EN PUBLIC

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 02 septembre 2020 ;

ATTENDU le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020 qui a déclaré que le nombre maximal de personnes possibles dans la salle lors des séances publiques dépend de la capacité physique de la salle à respecter les consignes sanitaires, soit une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

ATTENDU que la tenue des séances publiques a été modifiée par l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, autorisant le retour des séances devant public dans les respects des consignes sanitaires imposées par les autorités ;

ATTENDU le décret numéro 810-2020 du 15 juillet 2020 qui a déclaré l'obligation du port d'un couvre-visage dans les lieux publics ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN MASSÉ, APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la présente séance du conseil soit publique et que les toutes les consignes sanitaires imposées par les autorités soient respectées.

ADOPTÉE

**079-20-08-27 DÉPLACER SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 09 SEPTEMBRE 2020
AU MARDI 15 SEPTEMBRE 2020**

ATTENDU QUE certains membres du conseil d'administration ne peuvent être présents à la séance ordinaire du 09 juin 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES DAVID, APPUYÉ PAR MONSIEUR RENALD CHÊNEVERT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

QUE la séance ordinaire prévue mercredi le 09 septembre 2020 à 19h00 soit tenue le mardi 15 septembre 2020 à 19h00 ;

QU' avis public en soit donné tel que prévu par la loi.

ADOPTÉE

Initiales du Président
01301
Initiales du Secrétaire



Procès-verbal du conseil d'administration de la
Régie intermunicipale de protection contre
l'incendie de Valcourt

080-20-08-27 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

TOUS LES SUJETS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE CETTE SÉANCE
AYANT FAIT L'OBJET DE DISCUSSIONS ET DE RÉOLUTIONS, LE CAS
ÉCHÉANT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBERT LEDOUX :

QUE l'assemblée soit levée à 16h15.

ADOPTÉE

Célyne Cloutier, secrétaire

Patrice Desmarais, président

*JE, CÉLYNE CLOUTIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, CERTIFIE QU'IL Y A LES CRÉDITS
DISPONIBLES POUR CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONCERNÉES DU PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.*

*JE, PATRICE DESMARAIS, PRÉSIDENT, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT
PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉOLUTIONS
QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.*